



**CONCLUSIONS DE LA RETRAITE MINISTÉRIELLE DU CONSEIL
EXÉCUTIF SUR L'AGENDA 2063
BAHIR DAR
24-26 JANVIER 2014**

*Telles qu'adoptées par la vingt-quatrième session ordinaire du Conseil exécutif
27-28 Janvier 2014, Addis-Abeba (Rev.1)*

A. INTRODUCTION

- A1. La Retraite ministérielle du Conseil exécutif tenue à Bahir Dar a été accueillie et présidée par la République fédérale démocratique d'Éthiopie. La retraite a discuté du cadre dynamique de l'Agenda 2063 et a contribué aux réflexions collectives des Africains sur leur passé, leur présent et l'avenir qu'ils veulent. La Retraite s'inscrit dans la dernière phase des célébrations du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA sur le thème «Panafricanisme et Renaissance africaine».
- A2. L'Agenda continental est élaboré à un moment qui présente de grandes opportunités pour l'Afrique, avec des évolutions positives dans les domaines politique, social et économique. En même temps, l'Afrique continue à faire face au défi que posent le legs du colonialisme, l'exploitation, le sous-développement et la marginalisation.
- A3. L'Agenda 2063 se veut un programme pour les cinquante prochaines années destiné à mobiliser et à unir tous les Africains et la diaspora autour de la vision commune d'une Afrique des citoyens, en paix, intégrée et prospère, et occupant la place qui lui revient sur la scène mondiale. L'Agenda 2063 est un cadre global qui assure la cohérence et la coordination internes des différents cadres et plans continentaux, régionaux et nationaux adoptés par l'OUA et l'UA, les États membres et les CER.
- A4. La Retraite a noté l'approche à deux niveaux de l'élaboration de l'Agenda 2063, à savoir de larges consultations avec toutes les couches de la société africaine et la diaspora, appuyées par des analyses techniques rigoureuses, y compris des études de base et des études comparatives, et l'examen de tous les plans nationaux de développement, l'analyse des scénarios et tendances, par l'équipe conjointe Commission de l'UA/BAD/CEA/NEPAD, comme indiqué dans le rapport intérimaire sur l'Agenda 2063.

B. VISION

- B1. La Retraite de Bahir Dar est convenue du consensus continental de la vision africaine et prend note des aspirations et des principes essentiels émergents que contiennent le document-cadre de l'Agenda 2063, l'«*Agenda 2063 : un courriel provenant de l'avenir*» de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et d'autres présentations et contributions reçues au cours des consultations et durant la Retraite.
- B2. La Retraite est convenue, en outre, que le rêve d'une Afrique intégrée, en paix et prospère est réalisable à condition que nous construisions cet avenir, par des actions entreprises maintenant. Par ailleurs, nous devons nous unir dans l'action - les États membres, les Communautés économiques régionales, l'Union africaine et tous ses organes, toutes les formations et parties prenantes à l'échelle du continent, les citoyens africains et les peuples de descendance africaine – afin d'atteindre les objectifs, les étapes ainsi que les cibles que nous avons fixés dans l'Agenda 2063.
- B3. Que l'Agenda 2063 est un plan de transformation endogène qui cherche à exploiter les avantages comparatifs du continent, notamment, ses populations, son histoire et ses cultures, ses ressources naturelles, sa position et son repositionnement sur la scène internationale en vue de réaliser une croissance et un développement équitables et centrés sur l'être humain et d'éradiquer la pauvreté ; de mettre en valeur le capital humain africain ; de construire des atouts sociaux, des infrastructures et des biens publics ; d'autonomiser les femmes et les jeunes ; de promouvoir la paix et la sécurité durables ; et de renforcer des États dynamiques sur le plan du développement et des institutions participatives et responsables ainsi que la gouvernance. Toutefois, il s'avère nécessaire de définir avec précision le type de transformation souhaité par l'Afrique pour nous placer sur cette trajectoire et nous conduire à l'architecture de développement afin d'atteindre nos objectifs.
- B4. L'accélération et la consolidation de l'intégration et de l'unité africaines ; la participation, la solidarité et la détermination de ses dirigeants et de ses peuples et la transformation structurelle des économies et des sociétés africaines sont des conditions préalables au succès.
- B5. La Retraite a souligné qu'il est important que l'Afrique finance ses institutions et ses programmes en tant que condition essentielle à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- B6. L'Agenda 2063 est une continuation du dynamisme panafricain affiché des siècles durant pour l'autodétermination, le progrès et la liberté, et essentiel à la réalisation de la Renaissance africaine.

C. PLACE DE L'AFRIQUE SUR LA SCÈNE MONDIALE

- C1. La Retraite a noté que la transformation de l'Afrique s'effectue dans le contexte d'une situation mondiale et de tendances en pleine évolution,

notamment les réalignements actuels des paysages mondiaux sur les plans économique, géopolitique, sécuritaire et social ; les changements et avancées dans les domaines de la technologie, du commerce, de la connaissance et des marchés du travail ; les possibilités offertes par les tendances démographiques mondiales et la croissance de la classe moyenne dans les pays et régions émergents et en développement.

- C2. Que d'ici 2063, l'Afrique devrait représenter 30 % de la population mondiale, l'Asie 50 % ; toutefois, notre part du PIB mondial ne représenterait que 10 %. Il faut que notre programme de transformation modifie cette trajectoire du PIB, avec pour moteur essentiel l'industrialisation, associée à l'agriculture et la sécurité alimentaire.
- C3. Que nous sommes également conscients de l'incertitude qui règne dans l'environnement mondial, et des chocs et évolutions potentiels qui pourraient avoir un impact sur la trajectoire de l'Afrique, et que nous devons renforcer notre capacité de résister afin d'atténuer ces changements et d'en tirer profit.
- C4. Que l'engagement de l'Afrique avec le reste du monde est toujours défini en fonction du flux et du reflux de la demande pour ses ressources naturelles et ses produits primaires ; de la migration (forcée ou autre) de ses populations, mais également par ses contributions à la culture mondiale, à la géopolitique et aux idéaux humains progressistes de progrès, de tolérance, de liberté et de justice, tel qu'inscrit dans la mouvance panafricaine.
- C5. Que l'Afrique doit prendre en charge son histoire et son image de marque, afin de s'assurer qu'elles reflètent les réalités, aspirations et priorités continentales ainsi que la position de l'Afrique sur la scène mondiale.
- C6. La Retraite réaffirme l'unité et de solidarité de l'Afrique face aux ingérences extérieures continues, y compris les sociétés multinationales, aux tentatives de division du continent et aux pressions indues et sanctions illégales contre certains pays.
- C7. Réaffirme l'importance de positionner l'Afrique sur la scène mondiale, en renforçant nos perspectives communes sur des partenariats qui reflètent l'unité du continent et ses priorités et perspectives sur des questions d'intérêt mondial, en assurant que tous les Sommets et forums sur l'Afrique sont coprésidés. De telles perspectives communes accroîtraient son pouvoir de marchandage, établiraient l'équilibre dans le genre de partenariats conclu par l'Afrique et feraient avancer les intérêts communs et le programme de l'Afrique.

D. MENACES ET RISQUES

- D1. La retraite a analysé les menaces anciennes et nouvelles pour le continent, y compris la ruée vers les ressources du continent dans un contexte mondial d'accroissement démographique et des besoins ; les influences extérieures indues dans les affaires du continent ; le fardeau disproportionné de l'impact

du changement climatique et les énormes sorties illicites des ressources et des capitaux de l'Afrique.

- D2. La retraite a également analysé les menaces internes que pourraient poser la croissance démographique rapide, le chômage des jeunes, les conflits et les troubles internes et l'inégalité croissante ainsi que les menaces subjectives telles que la fragilité de l'Etat et des institutions, l'exclusion et la mauvaise gestion de la diversité, le terrorisme et la criminalité transnationale, l'appât du gain, la corruption et l'absence du sens des responsabilités.
- D3. La Retraite a souligné que ces menaces et défis peuvent être atténués et peuvent être transformés en opportunités en mettant en place des stratégies collectives et des politiques et des actions publiques efficaces.

E. FACTEURS ESSENTIELS ET CONDITIONS DE REUSSITE :

La Retraite a noté que les efforts que fait l'Afrique pour assurer sa transformation peuvent être facilités par les facteurs essentiels suivants:

- E1. La construction et la promotion de la paix et de la sécurité en tant que condition essentielle du développement, de la croissance et de la sécurité humaine grâce à des solutions et à des réponses africaines, la promotion de la tolérance, de la réconciliation et du pardon, la mobilisation des ressources nationales pour le maintien de la paix et la consolidation de la paix et la gestion inclusive de la diversité et des ressources. La retraite a relevé les coûts humains et financiers des conflits, en particulier les dépenses en armements achetés surtout auprès des fabricants étrangers. La Retraite a souligné que nous devons apprendre des expériences réussies passées et présentes en matière de règlement pacifique des différends, tels que le règlement pacifique du différend entre le Nigeria et le Cameroun au sujet de la péninsule de Bakassi, par un arbitrage international accepté par les deux parties, après un long processus de vingt-ans.*
- E2. La gestion efficace et la valorisation des ressources de l'Afrique pour réaliser la transformation, la croissance inclusive et l'industrialisation.*
- E3. La transformation structurelle des sociétés et des économies africaines grâce à une croissance économique forte et durable, la diversification et l'industrialisation, le développement du capital humain, le développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, le développement des infrastructures, la fourniture des services et des biens publics essentiels, la promotion du commerce intra-africain et de l'investissement, la gouvernance et des institutions efficaces et responsables, et une intégration politique et économique accélérée.*
- E4. L'investissement dans le développement du capital humain pour mettre à profit le dividende démographique, avec un accent particulier sur l'autonomisation des femmes et des jeunes, et l'investissement dans les techniques, la science, la technologie, la recherche et l'innovation.*

- E5. *Un leadership visionnaire et efficace, ayant l'engagement politique et le sens des responsabilités, ainsi que la mobilisation et la participation de tous les citoyens africains et de toutes les couches de la société.*
- E6. *Des institutions et une gouvernance efficaces, responsables et participatives basées sur des lois et des règles transparentes, des politiques et des services publics efficaces, le renforcement du rôle de l'Etat dans le développement, le renforcement de la légitimité des institutions et le renforcement de la confiance des populations. Nous devons définir les principes généraux pour l'avènement en Afrique d'Etats de développement.*
- E7. *La mobilisation des ressources financières et autres nationales, régionales et continentales pour accélérer le développement de l'Afrique et financer les institutions africaines, la gouvernance démocratique et la consolidation de la paix.*
- E8. L'intégration régionale accélérée au cœur de l'Agenda de transformation du continent.
- E9. *Un changement de paradigme à travers la promotion des attitudes et des valeurs panafricaines et le renforcement de la confiance sur le continent, la mise en œuvre de nos plans, la nécessité de changer la façon dont nous faisons les choses, et la réalisation de l'intégration régionale comme indicateur majeur de cette nouvelle approche.*
- E10. *Narrer nous-mêmes l'histoire de l'Afrique, façonner l'image de l'Afrique, la foi en l'Afrique, en son potentiel et en ses capacités et la communication pour informer les citoyens du continent et le reste du monde des évolutions de l'Afrique.*

F. LA MISE EN OEUVRE

La Retraite a relevé que l'Afrique doit faire des efforts vigoureux pour promouvoir la mise en œuvre, notamment par :

- F1. Le renforcement des mécanismes régionaux et continentaux, en particulier en définissant clairement les rôles et les responsabilités de la Commission de l'UA et des CER, d'une part, et des Etats membres d'autre part, dans la mise en œuvre des principaux cadres, tels que le PIDA et le NEPAD.
- F2. Le renforcement du rôle des Communautés économiques régionales (CER) en tant que piliers de l'intégration et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- F3. La promotion de l'unité du continent et de la collaboration, une seule voix du continent, la mobilisation des citoyens, l'édification d'institutions fortes, le financement et les ressources.
- F4. L'établissement de jalons, de repères et d'objectifs clairs et mesurables (délai de 5 ou 10 ans) et l'intégration des cadres continentaux dans les processus nationaux sur la base d'un système dynamique de suivi, d'évaluation et de

rapport sur la mise en œuvre et l'impact de nos plans, aux niveaux national, régional et continental.

- F5. La promotion des mécanismes d'évaluation par les pairs et des processus d'apprentissage mutuel, la construction de la base de connaissances africaines et la collecte des données et des statistiques pour la planification ainsi que pour le suivi de nos plans.

G. PRINCIPALES INITIATIVES STRATEGIQUES POUR 2014

L'Agenda 2063 est un cadre stratégique global pour une action collective en vue d'accélérer le développement socioéconomique et politique de l'Afrique. Au cours de la Retraite, un certain nombre d'initiatives stratégiques ont été identifiées qui sont essentielles dans le court terme pour donner un nouvel élan à ce processus.

- G1. *Consolider les initiatives et stratégies africaines pour accélérer le développement du capital humain, de la science, de la technologie et de l'innovation* : l'Afrique devrait être à l'avant-garde de la nouvelle révolution industrielle en se dotant d'une main-d'œuvre qualifiée, en tirant parti de la révolution numérique et du savoir. Cela contribuera à la diversification rapide des sources de croissance, à soutenir la performance économique actuelle et à sortir une grande partie de la population de la pauvreté et à créer une puissante classe moyenne. Il convient de conceptualiser de manière adéquate la révolution d'Africains qualifiés, y compris le rôle de l'Université panafricaine, en faisant de nos universités des centres d'excellence, en développant des complémentarités en matière d'éducation pour le continent et en tirant des leçons de bonnes pratiques en Afrique et dans le monde entier.

- G2. *Actions décisives pour renforcer la gestion des ressources de l'Afrique, le développement en priorité de l'industrialisation et de l'agriculture*: la mise au point d'une stratégie des produits de base, qui permettra à l'Afrique de reprendre le contrôle de la fixation des prix des produits de base étant donné qu'elle en est le principal producteur, en se basant sur les exemples tel que la Bourse éthiopienne des marchandises (Ethiopian Commodity Exchange). Par ailleurs, l'Afrique devrait œuvrer pour un facteur d'ajustement des prix des produits de base, qui tienne compte de la fluctuation des devises.

En cette Année de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire, il importe de déployer des efforts concertés pour accroître la productivité agricole et la transformation des produits agricoles, en renforçant la résilience face au changement climatique, en assurant une gestion efficace des ressources en eau, en renforçant les initiatives africaines tel que la Muraille verte pour lutter contre la désertification.

- G3. *Initiatives accélérées d'intégration régionale*: identifier d'urgence et appliquer des mesures nécessitant peu de ressources financières, mais ayant des impacts importants comme l'élimination des lourdeurs administratives qui entravent le commerce intra africain (par exemple le transit transfrontalier, la circulation des personnes et des marchandises, les postes de contrôle et

autres comportements de recherche de profit), l'harmonisation des cadres juridiques et de réglementation pour stimuler le commerce intra-africain. Les mesures accélérées devraient favoriser l'intégration continentale sur la base de la solidarité, et les pays ou groupes chefs de file devraient agir en tant que moteurs et pôles de croissance pour garantir des avantages pour tous. Nous devons définir les critères de référence, fixer les jalons pour l'intégration régionale et mettre au point une stratégie délibérée au-delà des normes d'harmonisation pour travailler activement à la création de pôles de croissance.

- G4. *Souveraineté partagée, intégration et positions africaines communes* : C'est une notion qui évolue et nous pouvons renforcer notre unité d'action par le concept de souveraineté partagée dans les questions d'intérêt commun, les domaines prioritaires où l'Afrique gagne à négocier en tant que bloc, l'indivisibilité de l'Afrique dans les négociations des partenariats, tel que (i) le commerce, (ii) le changement climatique, l'économie verte et la sécurité alimentaire collective, (iii) la pêche, les ressources marines et l'économie bleue et (iv) l'Agenda mondial post-2015 et l'Agenda mondial pour le développement durable. Habilitier la Commission de l'UA à conduire et à coordonner ces négociations. Un bon exemple du monde en développement est Mercosur.
- G5. *Efforts intensifiés pour mettre fin aux conflits*, par le maintien de la paix et une stratégie durable pour faire taire les armes d'ici 2020 et réaliser la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies. Trouver des solutions africaines et assurer la gestion inclusive de la diversité et des ressources consiste à promouvoir la tolérance, le pardon et la réconciliation, l'inclusion sociale, économique et politique, ainsi que la gestion de la diversité et des ressources. Il convient d'assurer la pleine opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et sécurité, y compris la Force africaine en attente, et d'envisager l'adoption d'un pacte pour la sécurité en Afrique avec des règles bien établies.
- G6. *Indépendance financière durable* des principaux organes continentaux telle que la Commission de l'UA grâce à l'adoption de stratégies d'autofinancement des activités tant opérationnelles que liées aux programmes, y compris les élections et les questions de paix et de sécurité. Des modèles régionaux (ex. CEDEAO) pourraient proposer d'autres options à examiner. Il faudrait s'assurer que la prochaine réunion des ministres des finances et du commerce prévue en mars 2014 à Abuja, (qui examinera les deux rapports de la réunion de haut niveau sur les sources alternatives de financement et les flux illicites de capitaux, notamment la fuite des capitaux) prenne en considération les conclusions de la présente retraite. En plus des propositions déjà adoptées par le Sommet de mai 2013, les mesures devraient comprendre l'examen de la proposition issue de la retraite à savoir le prélèvement de 0,50% sur les budgets nationaux, pour le financement des institutions et programmes de l'UA.
- G7. *Nouvelle impulsion aux questions pressantes d'intégration*, à savoir le développement des infrastructures, le développement agricole et

l'industrialisation, et la marche vers la création des zones régionale et continentale de libre-échange assorti de calendrier.

- G8. *Renforcement des principales institutions d'intégration* : à savoir la Commission de l'UA, le Parlement panafricain (lois-types), les CER, les institutions financières, la Cour et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, etc.
- G9. Mise en place d'une plate-forme économique annuelle pour une consultation régulière entre les leaders politiques, les chefs d'entreprise, les intellectuels, la société civile et le secteur privé à travers le continent. Nous devrions par ailleurs redynamiser et renforcer les principaux mouvements panafricanistes, notamment les mouvements des femmes et de la jeunesse.
- G10. *Communication avec les citoyens africains et la diaspora africaine* : créer un mouvement des peuples africains pour la transformation et la mise en œuvre de l'Architecture africaine de la gouvernance et des recommandations de l'APRM en vue de renforcer la démocratie et d'améliorer la qualité de la gouvernance.
- G11. *Redéfinition de la place de l'Afrique sur la scène internationale* : renforcer notre position commune sur les partenariats (notamment lors des prochains sommets et réunions sur le partenariat, et dans les négociations et forums multilatéraux), qui reflète l'unité du continent, ainsi que ses priorités et perspectives sur les questions d'intérêt général.

H. ACTION DE SUIVI ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTES INSTITUTIONS :

- H1. **Conseil exécutif** : Mise sur pied d'un Comité ministériel pour suivre la mise en œuvre des conclusions de la Retraite et conseiller sur l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 2063. La Retraite a convenu que le Comité ministériel sur l'Agenda 2063 sera composé des Etats membres suivants : Algérie, Angola, Ghana et Rwanda, auxquels se joindront les présidents en exercice des CER, et les présidents sortant et entrant du Conseil exécutif, le Comité actuel composé de la Présidente de la Commission de l'UA, du Directeur exécutif de l'Agence du NEPAD, du Président de la BAD et du Secrétaire exécutif de la CEA. Le Comité aura un mandat de deux ans et sa composition sera revue par souci de rotation et d'équilibre régional.
- H2. La Retraite a convenu de l'institutionnalisation de la Retraite des Ministres des Affaires étrangères qui se tiendra avant le Sommet sur un ou des thèmes spécifiques, pour adopter des stratégies conjointes et suivre les priorités du Continent. Il est également convenu de promouvoir l'engagement des ministres, outre celui des chefs d'État et de gouvernement, dans les responsabilités et les groupes au niveau continental. Ils se chargeront d'effectuer des analyses globales et efficaces, de la mise en œuvre et de la révision, rappelant le rôle du Comité de libération de l'OUA en poursuivant et en mobilisant la solidarité autour du projet de décolonisation.

- H3. **États membres** : Leur engagement à fournir des informations et des contributions sur le cadre de l'Agenda 2063 et sur ses liens avec les plans nationaux et régionaux ; à assurer la diffusion et à mener des consultations auprès des citoyens autour de l'Agenda 2063 et envisager la possibilité d'organiser des forums pour les multiples parties prenantes nationales sur l'Agenda 2063.
- H4. **Commission de l'UA** : l'élaboration d'un plan d'action pour mettre en œuvre les conclusions de la Retraite, mener et coordonner sa mise en œuvre, mettre en œuvre les conclusions de la Retraite avec les autres organes de l'UA, les CER et toutes les autres parties prenantes concernées; préparer efficacement, en consultation avec les États membres et les organes, les prochains sommets sur les partenariats (Europe, États-Unis, etc.) et les négociations multilatérales sur les questions susmentionnées.
- H5. La présentation du cadre de l'Agenda 2063, pour adoption lors du Sommet de juin/juillet 2014, et du premier Plan décennal au Sommet de janvier 2015.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2014

Outcomes of the Bahir Dar Ministerial Retreat of the Executive council on Agenda 2063

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4529>

Downloaded from African Union Common Repository